

Lutter contre les marées noires : le développement d'une coopération internationale

1948



L'Organisation intergouvernementale consultative de la circulation maritime (**OMCI**) est créée. Elle devient l'organisation maritime internationale en 1982 (**OMI**)

- Prévenir la pollution des milieux marins
- Améliorer la sécurité maritime

1967
Torrey Canyon



1969



Convention de Bruxelles (Article III)

«Le propriétaire du navire (...) est responsable de tout dommage par pollution qui résulte d'une fuite ou de rejets d'hydrocarbures de son navire à la suite de l'événement»

- Instauration du principe de responsabilité objective pour les propriétaires des navires

1971

Mise en place d'un fonds d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures (**FIPOL**)

- Mieux prendre en compte les dommages subis par les territoires et populations touchés par les marées noires

1973 / 1978



La Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires (**MARPOL**) est signée dans le cadre de l'OMI en 1973. Elle est complétée en 1978.

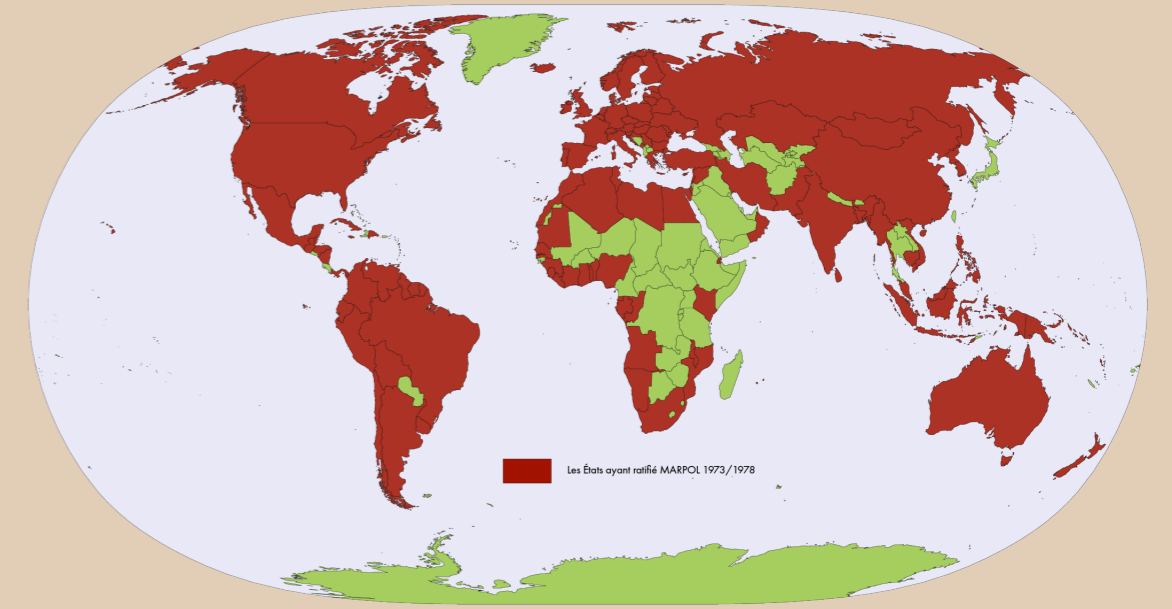
- Principale convention internationale traitant de la prévention des pollutions en milieu marin que les causes soient liées à l'exploitation ou aux accidents

La conception des pétroliers doit minimiser le rejet d'hydrocarbures dans l'océan

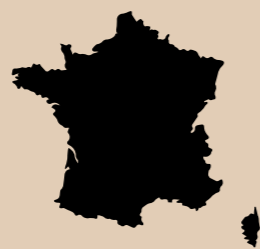
1978
Amoco Cadiz



MARPOL : les États ayant ratifié la convention



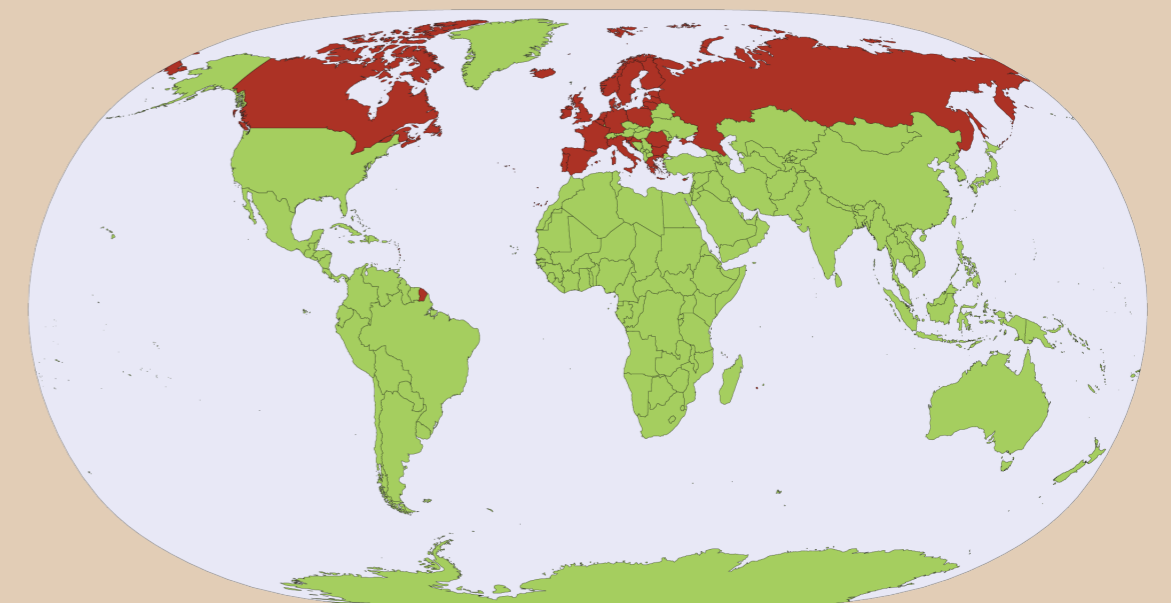
1982



Mémoire d'entente de Paris

- Texte dressant les listes noires, grises et blanches de l'état des navires contrôlés dans les ports. Le texte est complété par d'autres mémorandums aux échelles régionales

Les États ayant ratifié le mémorandum de Paris



1989
Exxon Valdez



1990



Les États-Unis imposent la double coque aux pétroliers qui seront construits



1993



MARPOL : Amendements rendant obligatoires la double coque pour les pétroliers neufs dans les pays signataires de la convention

- Sécuriser le transport de pétrole

2003



La France impose des rails de circulation maritimes

- Surveiller la circulation des navires et limiter le risque d'accident